

« Réseau-Communauté de GAÏA-OYAGAA »

CHARTRE

1. Il y a indéniablement en Wallonie et plus précisément en Ardenne le sentiment d'une identité forte et une certaine fierté des habitants qui revendiquent facilement cette identité. Mais le fond culturel qui sous-tend la culture WALLONNE-ARDENNAISE reste mystérieux pour la plupart des wallons et des ardennais. Il n'est en réalité bien identifié que par un assez petit nombre d'entre eux. C'est que cet héritage n'a jamais été vraiment et rigoureusement enseigné à l'école. Pour des raisons historiques, géographiques et culturelles, cette identité (pourtant évidente et indéniable) a été passée sous silence pendant plusieurs siècles.

Aujourd'hui, il faut prendre conscience que beaucoup d'entre nous, nous nous sommes réveillés plus ou moins fortement suite à ce « plan satanique » que l'on a voulu nous faire adopter : plan de colonisation, de domination et d'esclavage.

Le « réseau-communauté » est laïque, apolitique (exceptée la politique qui est celle de mettre en valeur notre patrimoine, notre région, notre passé culturel et historique) et en dehors de toute religion établie.

Nous sommes sur le « Chemin de la Lumière » et de la 5D.

Nous prenons conscience que nous sommes loin d'être seuls dans l'Univers et que plusieurs autres ethnies planétaires nous visitent régulièrement et depuis bien longtemps (Oummain, Alliés, Visiteurs...).

C'est à nous d'avancer et de vivre autrement que ce que nous avons pu connaître depuis 6.000 ans... Notre cœur et notre conscience doivent se rattacher à la conscience de Gaïa-Oyagaa et former notre « Esprit Collectif Planétaire » (le BB des Oummain = BOUAWA BIAEII).

C'est terminé le « chacun pour soi », la page est tournée.

2. Commençons à mettre en place le premier « réseau-communauté » par la région de Hamoir. Le but de ce « réseau-communauté » se présente comme un collectif sans hiérarchie ni chef, cependant les voix des créateurs sont prépondérantes et représentent deux voix pour toutes les décisions portant sur ses actions.

Toute action devra avoir pour but les objectifs fixés par le « réseau-communauté ».

Le « réseau-communauté » peut également organiser des actions humanitaires de terrain ayant pour but d'aider une partie ou l'ensemble de la population.

3. Aucune cotisation ne pourra être exigée par le « réseau-communauté » envers ses membres.

Des frais éventuels engendrés devront être acceptés à la majorité de ses membres puis répartis de manière équitable. Seuls, les frais occasionnés par l'accomplissement d'une course ou l'autre acquiescé par les membres fondateurs, seront remboursés sur justificatif. Toute réclamation demandant un remboursement des frais éventuels qui auront été engagés ne pourra être réclamée.

Bien qu'aucune cotisation ne soit demandée les dons sont autorisés et ne doivent servir que pour cette aide humanitaire.

Aucun membre du « réseau-communauté » ne pourra être rémunéré.

4. Les ressources du « réseau-communauté » se composent:

- des possibilités personnelles de chacun en fonction de sa situation.
- des capacités personnelles en fonction de l'investissement matériel, alimentaire, de protection (juridique...), de soins de santé, d'organisation de fêtes etc.
- du matériel de bricolage et autres (voir la liste avec décharge)
- d'échanges (troc) de produits, de services ou de prestations fournies par les membres.

Les membres bienfaiteurs seront des membres actifs souhaitant apporter un soutien plus important au « réseau-communauté » ou des sponsors, sous forme de dons, de documents, d'objets, de temps, d'activités de promotion etc.

5. Le « réseau-communauté » se réserve le droit d'imposer sa propre iconographie, reconnue par des instances compétentes, pour les événements qu'elle porte et dont elle est partenaire.

Il s'agit là de faire valoir une identité par le biais d'une iconographie cohérente et d'éviter les contresens souvent commis par méconnaissance.

6. Le « réseau-communauté » est un collectif pacifiste et pluraliste.

Le « réseau-communauté » centralise l'information et distribue les tâches entre ses membres pour une efficacité et une synergie absolue.

Le règlement intérieur (voir sur le deuxième document) a été établi et validé par les membres fondateurs. Chaque membre s'engage à respecter à la lettre ce règlement afin de créer un système démocratique primaire.

Les membres exercent cependant et normalement leur liberté dans la sphère privée. Mais la liberté individuelle ne doit pas troubler la démarche collective.

Tous les membres sont considérés comme actifs et s'engagent à apporter leur contribution et leurs idées afin de mettre en œuvre toutes les décisions acceptées en collectif et ce, dans la mesure de leurs possibilités.

Chaque membre du « réseau-communauté » s'engage à promouvoir et à protéger les projets du « réseau-communauté » et à mettre en œuvre ses capacités à leur exécution.

Le « réseau-communauté » peut par ailleurs adhérer à d'autres associations, unions ou regroupements.

Pour atteindre ces objectifs, le « réseau-communauté » se donne tous les moyens légaux à sa réalisation.

Les postes suivants seront à pourvoir : secrétariat, relations, publicité.

7. Chaque membre agit au nom du « réseau-communauté » et reste seul responsable de ses actes. En aucun cas le « réseau-communauté » ne pourra être tenu pour responsable en cas de manquement aux obligations légales d'un de ses membres.

Le « réseau-communauté » examine si les idées collectives sont réalistes en fonction des réalités matérielles et si elles cadrent avec les objectifs, avec exactitude et efficacité.

8. Le « réseau-communauté » organise des activités ou s'adjoit des activités existantes, dans le but de promouvoir ses valeurs. Il peut également faciliter des actions isolées et thématiques, rentrant dans le cadre de ses objectifs.

9. Toute diffamation, insulte, atteinte à l'intégrité et à la vie privée d'autrui entraînera l'exclusion. Selon la vieille tradition, le RESPECT est de rigueur :

- le « réseau-communauté » est particulièrement attentif au comportement et à l'hygiène personnelle.
- elle entre dans ses objectifs secondaires de promouvoir les attitudes ancestrales de respect, force et courage.
- en cas de comportement dérivant, après 2 avertissements notifiés, le « réseau-communauté » peut exclure le membre perturbant.
- il va sans dire que le RESPECT passe autant par le comportement envers l'environnement, que le comportement verbal et gestuel.

Le « réseau-communauté » s’engage à ne point relâcher ses efforts, face à la calomnie, l’épreuve et la nonchalance. Réveiller une conscience collective demande du courage, de la ferveur, du discernement et beaucoup de patience.

10. La prise d’une « assurance Responsabilité Civile » est à l’étude.

11. Toute demande d’adhésion au « réseau-communauté » implique un engagement formel envers la présente charte ainsi qu’au règlement.

Chaque membre peut parrainer, en son âme et conscience, un nouveau membre. Il ne sera aucunement tenu responsable des actes de ce dernier, le nouveau membre étant seul responsable de ses actes.

Chaque adhésion de nouveau membre ou de nouveau groupe-membre(s) devra passer par un accord de la majorité du collectif.

Pour être membre du « réseau-communauté » il faut obligatoirement adhérer et signer la présente charte, laquelle est publique et accessible à tous.

12. La qualité du membre se perd par :

- la démission du membre.
 - du décès du membre.
 - l’exclusion du membre.
 - le quelconque non-respect de la charte.
 - pour motifs graves : vol, drogue, actes illégaux, sexuels ou autres.
-

13. Les réunions du « réseau-communauté » se feront dans le respect du groupe.

Les délibérations et les décisions seront donc prises soit par main levée, soit par référendum. Les décisions seront prises à la majorité (à l’unanimité) des membres en sachant (vu précédemment) que les membres fondateurs auront droit à 2 voix chacun.

14. Le « réseau-communauté » peut s'adjoindre le service de personnes ne partageant pas sa démarche dans le cadre de ses activités.

Ces personnes ne seront, par contre, pas représentatives du « réseau-communauté » ou considérées comme telles. Elles n'auront donc pas de rôle délibératif.

15. La durée du « réseau-communauté » est illimitée.

- ✓ **Je reconnais avoir lu et accepté l'entièreté de la présente charte.**
- ✓ **Je m'engage sur l'honneur à y adhérer et à la respecter en toutes connaissances de cause.**

Nom, prénom, signature du membre (préciser si membre fondateur à l'origine) et date précédés de la mention manuscrite « lu et approuvé dans le respect des membres du réseau-communauté ».